

Appel à projets de recherche - 2019

Association Les PEP 69 / ML

L'association Les PEP 69 / ML lance en 2019 un appel annuel à projets de recherche.

L'enjeu de la recherche (et plus particulièrement de la recherche action) est de **produire une transformation de la réalité ainsi que de nouvelles connaissances concernant cette transformation.**

L'association Les PEP 69 / ML intervient dans une multiplicité de domaines et de thématiques susceptibles d'être sujets de recherche : Handicap, citoyenneté des personnes en situation de handicap, solidarité, organisation sociale et médico-sociale, déficiences sensorielles, DITEP, dispositifs de droit commun, collaboration parents / professionnels, pairémulation, sociologie des organisations...

Dans le cadre de cet appel annuel à projets, les recherches portant sur les axes suivants seront privilégiées :

- Impact des différentes pratiques d'accompagnement mises en œuvre au sein des établissements et services des PEP 69 / ML
- Conception et validation d'outils, de tests d'évaluation, d'échelles diagnostiques, en particulier **dans les domaines du développement, des apprentissages** et de la communication
- Apport des NTIC dans les pratiques et le développement de l'accessibilité
- Études épidémiologiques
- Accompagnement des mutations des pratiques professionnelles et des organisations sociales et médico-sociales
- Approches pédagogiques

Les disciplines mobilisées pour aborder ces différents axes seront plus particulièrement :

- La Psychologie
- Les Sciences de l'Éducation
- Les Neurosciences
- La Sociologie
- La Santé Publique

Cette année, l'appel à projets portera prioritairement sur la thématique de l'évaluation.

Qui peut répondre ?

La réponse à l'appel à projets doit être **obligatoirement portée conjointement par un laboratoire de recherche ET par une structure des PEP 69/ML.**

Quels sont les critères de sélection ?¹

La sélection sera faite par le conseil scientifique des PEP 69 / ML. Les différents critères présentés ci-après doivent permettre aux différents porteurs de projets de structurer leurs dossiers de présentation du projet.

Critère 1 : Objectif général du projet

L'objectif général du projet de recherche devra s'inscrire dans une dynamique d'accès aux droits des différents publics accompagnés, conformément aux principes édictés par les textes internationaux (Convention des droits de l'enfant, Convention relative aux droits des personnes handicapées, ...).

Et en particulier :

- La non-discrimination
- L'intérêt supérieur de l'enfant
- Le droit de vivre, survivre, se développer
- Le respect des opinions de l'enfant
- Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes
- La participation et l'intégration pleines et effective à la société
- Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité
- L'égalité des chances
- L'accessibilité
- L'égalité Homme Femme
- Le respect du développement des capacités des enfants
- Le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité

Critère 2 : Présentation des porteurs du projet, stratégie de partenariat et rôles respectifs

La participation au projet d'un ou plusieurs établissements ou services des PEP 69 / ML est obligatoire. Cette participation pourra prendre des formes différentes qui devront être explicitées dans le dossier de présentation. Une attention particulière sera portée sur la stratégie globale de partenariat des porteurs du projet, qui pourra associer des organismes et structures proches des PEP 69/ML. Le ou les laboratoire(s) de recherche devra(ont) présenter une courte synthèse de leurs précédentes recherches en lien avec le thème du projet présenté.

Critère 3 : Originalité du projet

La prise en compte de l'évolution des concepts, des nouvelles approches, et des modifications significatives en cours des contextes institutionnels (Réponse accompagnée pour tous, transformation de l'offre, évolution de la stratégie de la protection de l'enfance, stratégie nationale accompagnement à la parentalité) sera recherchée.

¹ La rédaction de cet appel à projets de recherche, dont l'ensemble des critères de sélection, est fortement inspiré des outils et pratiques développés par la Fondation internationale de recherche appliquée sur le handicap (FIRAH). Voir <https://www.firah.org>

L'innovation présentée sera analysée par rapport aux différents contextes concernés.
Un état des lieux de la recherche déjà engagée (revue de littérature) dans la thématique du projet présenté est attendu pour expliciter l'originalité du projet.

Critère 4 : Méthodologie mise en œuvre

L'hypothèse devra être clairement exposée. **Une méthodologie participative de recherche est souhaitée.** Les résultats de la recherche ne doivent pas se limiter à des constatations mais devront aussi proposer des recommandations, des outils opérationnels en lien avec la pratique des établissements et services des PEP 69 / ML.

Critère 5 : Valorisation proposée de la recherche engagée

Les porteurs de projets devront décrire précisément les valorisations prévues, dans le cadre universitaire et scientifique, mais aussi dans un cadre formatif et/ou dans la pratique quotidienne des établissements et services des PEP 69 / ML.

Une attention particulière sera portée sur la valorisation des résultats de la recherche auprès des personnes accompagnées, des familles et des acteurs de terrain. Le guide édité par la FIRAH pourra apporter des éléments de réflexion aux porteurs de projets : <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html>

Critère 6 : Proportionnalité entre objectifs de la recherche, activités mises en œuvre et ressources disponibles

Le réalisme du projet en termes de moyens, la durée choisie du projet et les ressources financières mobilisées sera particulièrement étudié.

Le cadre général de l'appel à projets 2019 du conseil scientifique des PEP 69 / ML

La thématique choisie en 2019 porte sur l'évaluation, sous toutes ses formes.

Sont éligibles tous les projets portant sur les questions de l'évaluation individuelle ou collective des besoins des personnes accompagnées, dans tous les champs professionnels (médico-social, social, pédagogique, ...), en autonomie ou en collaboration avec la personne elle-même et/ou sa famille et des réponses proposées.

Sont éligibles tous les projets portant sur les analyses d'impacts, les évaluations de programmes, les évaluations de pratiques professionnelles et des organisations mises en œuvre.

Sont éligibles tous les projets ayant une dimension technologique ou numérique dans les processus d'évaluation.

Sont enfin éligibles tous les projets portant sur l'évaluation des pratiques de coopération, quels que soient les secteurs concernés.

L'enveloppe totale de financement disponible pour l'année 2019 est de l'ordre de 20.000 euros. Un à deux projets seront retenus en 2019.

Les projets ayant un lien avec la déficience visuelle pourront bénéficier d'un bonus de financement, dans le cadre du soutien apporté par la Fondation Cérès aux actions en faveur de la déficience visuelle par l'association Les PEP 69 / ML.

Calendrier de l'appel à projets ?

L'appel à projets 2019 est ouvert à partir du 1^{er} mars 2019

Les lettres d'intention sont à envoyer avant le 30 avril 2019

Les porteurs de projets présélectionnés sur la base des lettres d'intention seront avertis avant le 15 juin 2019

Les dossiers complets de présentation des projets de recherche devront être déposés pour le 15 octobre 2019.

Les ou les projets retenus seront annoncés le 30 novembre 2019

Quels contenus pour les lettres d'intention et les dossiers ?

La lettre d'intention devra être envoyée par mail uniquement en format word ou pdf (un seul fichier) à l'adresse n.eglin@lespep69.org avec comme intitulé « **Appel à projets de recherche 2019** ».

Elle devra comprendre :

- Le titre du projet
- Un résumé en 3 lignes maximum
- Les coordonnées du laboratoire de recherche porteur principal ainsi que de la structure des PEP 69/ML associée
- La présentation synthétique des porteurs et des partenaires du projet (incluant des résumés des CV des intervenants principaux) (1 page max)
- La durée prévisionnelle du projet et sa date de démarrage.
- Le montant du budget total du projet et le financement demandé dans le cadre de l'appel à projet.
- Une présentation libre du contenu du projet (en tenant compte des critères de sélection présentés plus haut) sur 2 pages maximum.

Les porteurs de projets présélectionnés devront présenter un dossier développant la présentation incluse dans la lettre d'intention, sur 10 pages maximum, avec en annexes : un budget prévisionnel détaillé et un rétro-planning du projet.

Pour toute demande de renseignements complémentaires sur le contenu de ce cahier des charges (éligibilité des projets, précisions sur le contenu des attendus, ...), les échanges sont possibles avec le conseil scientifique des PEP 69/ML, de préférence par mail à l'adresse n.eglin@lespep69.org